

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, Directeur Général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-851

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour après avoir enlevé l'item 7.5.

Adoptée

2011-852

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2011 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2011-853

#### **INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2012 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À SASKATOON**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Saskatoon du 1<sup>er</sup> mai au 4 juin 2012 :
  - Monsieur le Maire William Steinberg
  - Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum
  - Monsieur le Conseiller Jack Edery
  - Monsieur le Conseiller Leon Elfassy
  - Monsieur le Conseiller Harvey Shaffer
  - Monsieur le Directeur général Richard Sun

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-854

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 747-18 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747-17 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2011 / HIVER 2012**

---

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 747-18 a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 747-18 intitulé : «Règlement décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2011/hiver 2012»

Adoptée

2011-855

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 740-6 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 740 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

---

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 740-6 a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 740-6 intitulé : «Règlement modifiant le règlement n° 740 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Hampstead»

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur:**

Conseiller Jack Edery  
Conseiller Leon Elfassy  
Conseillère Bonnie Feigenbaum  
Conseiller Harvey Shaffer

**En faveur: 4**

**A voté contre:**

Conseiller Michael Goldwax  
Conseiller Abe Gonshor

**Contre: 2**

Adoptée sur division

2011-856

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 744-2 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 744-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2011 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le Règlement n° 744-2 intitulé : « Règlement sur le traitement des membres du conseil ».

Adoptée

2011-857

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 690-8 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 690-5 CONCERNANT LES NUISANCES**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 690-8 modifiant le règlement n° 690-5 concernant les nuisances.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 690-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-858

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 791 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 DE LA VILLE DE HAMPSTEAD, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 728 RÈGLEMENTANT LES OPÉRATIONS CADASTRALE À LA VILLE DE HAMPSTEAD, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 730 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LE RÈGLEMENT NUMERO 759 CONCERNANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS.**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Maire William Steinberg qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement numéro 791 modifiant le règlement de zonage numéro 727 de la Ville de Hampstead, le règlement de lotissement numéro 728 règlementant les opérations cadastrale à la Ville de Hampstead, le règlement numéro 730 concernant les permis et certificats et le règlement numéro 759 concernant la démolition de bâtiments.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 791 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-859

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 AOUT 2011**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 août 2011.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2011-860

### **DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS D'UNE FACADE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 41, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO.: 2 088 694 & 2 385 055, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour des modifications d'une façade à un bâtiment unifamilial détaché au 41, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 août 2011 soit **approuvé**, le tout conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectant partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2011-861

**DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE FAÇADES, UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE ET LATÉRALE ET UN AGRANDISSEMENT AU DEUXIÈME ÉTAGE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 39, CROISSANT MERTON, LOT NO.: 2 088 691, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour des modifications de façades, un agrandissement en cour arrière et latérale et un agrandissement au deuxième étage à un bâtiment unifamilial détaché au 39, Croissant Merton et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 août 2011 soit **conditionnellement approuvé**, le tout conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectant partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :
  - Élévation de la façade avant; enlevez l'élément architectural en forme de « X » sur la lucarne supérieure,
  - Élévation de la façade arrière; enlevez l'élément architectural en forme de « X » sur la lucarne supérieure,
  - Le COS (coefficient d'occupation du sol) ne doit pas excéder .52,
  - Les deux arbres situés en cour avant doivent être protégés pendant la durée de la construction.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 39 Croissant Merton :**

*Aucune intervention*

2011-862

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE À 2.34 M (7.67 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 6.41 M (21.0 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 39, CROISSANT MERTON, LOT NO.: 2 088 691, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES G-18-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4.1, afin de permettre la marge arrière à 2.34m (7.67 pieds) au lieu de la marge prescrite de 6.41m (21.0 pieds) à un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 8 août 2011, a recommandé **d'approuver conditionnellement** la demande de dérogation mineure ci-dessus aux conditions suivantes :

- Le COS (coefficient d'occupation du sol) ne doit pas excéder .52

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve conditionnellement** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 39, Croissant Merton sur le lot 2 088 691.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 53 Chemin Finchley:**

*Aucune intervention*

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-863

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE AVANT EXISTANTE À 4.39 M (14.4 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 6.1 M (20.0 PIEDS), ARTICLE 6.3.2, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE EXISTANTE À 1.8 M (5.9 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 2.29 M (7.5 PIEDS) ET LA MARGE LATÉRALE DROITE EXISTANTE À 0.82 M (2.7 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 2.29 M (7.5 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 53, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO. : 2 088 699, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2.1, afin de permettre la marge avant existante à 4.39 m (14.4 pieds) au lieu de la marge prescrite de 6.1 m (20.0 pieds), article 6.3.2, afin de Permettre la marge latérale gauche existante à 1.8 m (5.9 pieds) au lieu de la marge prescrite de 2.29 m (7.5 pieds) et la marge latérale droite existante à 0.82 m (2.7 pieds) au lieu de la marge prescrite de 2.29 m (7.5 pieds) à un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 8 août 2011, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 53, Chemin Finchley sur le lot 2 088 699.

Adoptée

2011-864

**DEMANDE AUTORISANT UNE ADDITION DE COUR LATÉRALE À UNE MAISON UNI-FAMILIALE SEMI-DETACHÉE AU 445, CHEMIN DUFFERIN NO LOT.: 2 088 544, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT P11A NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour une addition de cour latérale à une maison unifamiliale semi-détachée au 445 Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 18 juillet 2011 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2011-865

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOUT 2011**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2011 a été soumise au Conseil.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 juillet 2011 au 30 août 2011, au montant de 2,144,095.29\$, est par la présente approuvée (1,229,845.02\$ pour les chèques et 914,250.27\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2011-866

### **VENTE À L'ENCHÈRE POUR NON PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead ordonne la vente à l'enchère pour taxes ou droits sur mutation non-payées à la Ville ainsi que tous frais légaux, notariaux et autres déboursés encourus, pour les années 2010-2011 avec un taux d'intérêts de 12%, des immeubles énumérés sur la liste qui suit. Cette vente aura lieu à une date ultérieure telle que régit par la loi, et se tiendra à l'Hôtel de Ville de la Ville de Hampstead au 5569 chemin Queen Mary. Une annonce par voie d'avis final sera transmise aux personnes concernées.

Matricule	Lot	Emplacement	Montant (intérêts en sus)
9337-53-6981-1-000-0000	2089742	38 Cressy	\$13 996.69
9337-84-0937-4-000-0000	2089549	6 Heath	\$14 180.30
9437-05-3654-5-000-0000	2088830	5607 Queen Mary	\$14 547.27

QUE, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead mandate M. Charles Ohayon, Trésorier, à enchérir et à se porter acquéreur au nom de la Ville de tout immeuble mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes de la Ville de Hampstead tenue en vertu de la présente résolution. Le mandataire est autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

Adoptée

2011-867

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé à la présente séance:

- 1) le rapport financier de la Ville pour l'année fiscale 2010; et
- 2) le rapport du vérificateur externe de la Ville, Goudreau Poirier S.E.N.C.R.L., pour l'année fiscale 2010.

Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par le trésorier.

2011-868

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 août 2011, celle de Sanexen Services Environnementaux Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par M Riad Taouk, Ingénieur pour la firme Roche Ingénieurs Conseils Ltée, le contrat pour la réhabilitation de conduits d'aqueduc par technique de chemisage; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### **SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.**

Réhabilitation de conduits d'aqueduc; par technique de chemisage (tel que spécification de l'appel d'offres # HA-18-11)	193 125,00 \$
Travaux contingents (10%):	19 312,50 \$
T.P.S. 5%	10 621,88 \$
T.V.Q. 8.5%	<u>18 960,05 \$</u>
Grand total taxes incluses	242 019,43 \$

Le certificat du trésorier No 11-031, daté du 29 août 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-869

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE DODGE GRAND CARAVAN ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan année 2012;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 30 août 2011, celle de Boulevard Dodge Chrysler (2000) Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan année 2012; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### **BOULEVARD DODGE CHRYSLER (2000) INC.**

Achat d'une Dodge Grand Caravan année 2012; (tel que spécification de l'appel d'offres # HA-11-11)	23 150,00 \$
Taxes sur pneus	15,00 \$
T.P.S. 5%	1 158,25 \$
T.V.Q. 8.5%	<u>2 067,47 \$</u>
Grand total taxes incluses	26 390,72 \$

Le certificat du trésorier No 11-032, daté du 30 août 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-870

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires d'août 2011 préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de septembre 2011 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2011-871

### **SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ # 1027**

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une suspension de trois (3) jours sans traitement de l'employé # 1027;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de trois (3) jours sans traitement imposée à l'employé #1027 par le directeur général le 31 août 2011, conformément à l'article 113 de la Loi des cités et villes.

Adoptée

2011-872

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Maire William Steinberg, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant ce qui suit à la résolution précédente (2011-851) :

- Item 6.5 à l'ordre du jour devrait se lire comme suit : Avis de motion du règlement numéro 791 modifiant le règlement de zonage numéro 727 de la Ville de Hampstead, le règlement de lotissement numéro 728 règlementant les opérations cadastrale à la Ville de Hampstead, le règlement numéro 730 concernant les permis et certificats et le règlement numéro 759 concernant la démolition de bâtiments.

Adoptée

### **SUSPENSION**

*À 21h37, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.*

*À 21h39, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance. À la reprise de la séance suspendue tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.*

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-873

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s)William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière  
Me Nathalie Lauzière, Greffière